

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

### DECISION N° 2022/027 MP

Vu les articles L2121-29, L2122-22 al. 4°, L5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1, R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-117 du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

Le marché relatif à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain sur le centre ancien – Petite Ville de Demain – Baccarat a été attribué au CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT « SOLIDAIRES POUR L'HABITAT » (CAL SOLIHA) – 12 rue de la Monnaie – B.P. 60315 – 54006 NANCY CEDEX pour un montant de 29 590,70 € H.T.

L'avenant n° 1 est établi afin de prolonger la durée d'exécution du marché pour prendre en compte certains retards et problèmes administratifs dans la réalisation de la mission.

### DECIDE

De signer avec le CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT « SOLIDAIRES POUR L'HABITAT » (CAL SOLIHA) – 12 rue de la Monnaie – B.P. 60315 – 54006 NANCY CEDEX, un avenant n° 1 afin de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 janvier 2023.

Fait à Lunéville, le 25 octobre 2022

Le Président,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO  
2022.10.26 14:12:41 +0200  
Ref:20221026\_094806\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président